Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606065-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/065

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/065 : FINANCES- AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT POSITIF N°2 POUR LE LOT N°1 CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FORGES ET DU PARVIS DE BROCELIANDE.

Rapporteur : Rapporteur : Didier Guérin

CONTEXTE : *Dans le cadre des travaux d'aménagement de la digue rue des Forges et de l'entrée de l'esplanade, la commune a attribué, par délibération n°2025-04-045 en date du 29 avril 2025, le marché du lot n°1 : terrassement, voirie et réseaux d'eaux pluviales à l'entreprise COLAS, pour un montant initial de 256 000,00 € HT. Par délibération n°2025-10-109, un premier ajustement du marché a conduit à porter son montant à 260 225,00 € HT afin de prendre en compte des prestations complémentaires nécessaires à la bonne exécution du chantier. Dans la continuité de l'opération, des travaux complémentaires supplémentaires se sont révélés indispensables en cours d'exécution afin de garantir la finalisation des aménagements notamment sur le pavage de la rue. L'entreprise COLAS a ainsi transmis une nouvelle proposition financière complémentaire d'un montant de 5 481,58 € HT. Cette proposition a été analysée et validée par le maître d'œuvre, les Ateliers ArTOPIA. Il convient en conséquence de conclure un nouvel avenant au marché afin de porter le montant total du marché à 265 706,58 € HT.*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics ;

Vu la délibération n°2025-04-045 attribuant le marché du lot n°1 à l'entreprise COLAS ;

Vu le marché initial conclu avec l'entreprise COLAS pour un montant de 256 000,00 € HT ;

Vu la délibération n°2025-10-109 justifiant la nécessité de conclure un nouvel avenant au marché initial ;

Vu la proposition financière complémentaire transmise par le titulaire ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606065-DE

Vu l'avis favorable du maître d'œuvre, les Ateliers ArTOPIA ;

Considérant que des prestations complémentaires se sont révélées nécessaires en cours d'exécution du marché ;

Considérant que le montant du marché a été porté de 256 000,00 € HT à 260 225,00 € HT ;

Considérant qu'il convient désormais de conclure un avenant supplémentaire d'un montant de 5 481,58 € HT ;

Considérant qu'après prise en compte de cet avenant, le montant total du marché est porté à 265 706,58 € HT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE l'avenant n°2 au marché « Lot 1 – Terrassement, voirie, réseaux d'eaux pluviales » conclu avec l'entreprise COLAS, pour un montant de 5 481,58 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 265 706,58 € HT.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)